



VILLE DU BOUSCAT

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 20 SEPTEMBRE 2011

DOSSIER N° 9 :

FINANCEMENT DES ECOLES
PRIVEES DU 1^{ER} DEGRE
SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION
AVEC L'ETAT

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 20 Septembre 2011

Nombre de Conseillers
en exercice : 35

Membres présents 29

Absent 1

Excusés 5

Présents : M. BOBET, M. JUNCA, MME MANDARD, M. ZIMMERMANN, MME LECLAIRE, M. Dominique VINCENT, M. VALMIER, M. PRIGENT, MME SALIN, MME MACERON, MME CAZAURANG, M. JALABERT, MME DE PONCHEVILLE, MME COSSECQ, M. QUANCARD, MME MADELMONT, M. ASSERAY, M. VALLEIX, M. BLADOU, MME DESON, MME THIBAudeau, M. FARGEON, MME TRAORE, M. LAMARQUE, MME BORDES, M. Michel VINCENT, MME BEGARDES, M. ABRIOUX, M. BEUTIS

Excusés avec procuration : MME CAZABONNE-DINIER (à MME CAZAURANG), MME SOULAT (à M. FARGEON), MME CALLUAUD (à M. BLADOU), M. PASCAL (à MME DE PONCHEVILLE), M. BARRIER (à M. ASSERAY)

Absent : M. PRIKHODKO

Secrétaire : M. JALABERT

**DOSSIER N° 9 : FINANCEMENT DES ECOLES PRIVEES DU 1^{ER} DEGRE
SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION AVEC L'ETAT**

RAPPORTEUR : M. Dominique VINCENT

En application de la circulaire n° 2005-206 du 2 décembre 2005 portant modification de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales en matière de financement par les communes des écoles privées du 1^{er} degré sous contrat d'association, le conseil municipal a délibéré l'année dernière sur le montant des participations au financement des deux établissements de la commune.

Cette participation est déterminée à partir du coût moyen par élève, calculé sur la base des dépenses de l'ensemble des écoles publiques de la commune. **Ce coût est réactualisé chaque année à partir des données du compte administratif N-1.**

Les dépenses à prendre en compte à ce titre sont les charges de fonctionnement, à l'exclusion de celles relatives aux activités périscolaires.

Pour notre commune, par référence au Compte Administratif 2010, le coût de scolarisation par enfants dans le secteur public s'élève à 1 380,48 €. Le montant global définitif de notre contribution s'élève à :

$$1\,380,48\text{ €} \times 234^{(*)} = 323\,032,32\text{ €}$$

(* 234 : Nombre d'enfants Bouscatais scolarisés dans les établissements privés sous contrat d'association du Bouscat - année 2011/2012).

Lors de l'examen du Budget Primitif 2011, une somme prévisionnelle de 307 972,80 € avait été retenue :

- 128 322,00 € pour les écoles Jeanne d'Arc,
- 179 650,80 € pour Sainte-Anne,

Soit une sous-estimation de 15 059,52 €.

Ainsi,

Vu le Code Général des collectivités Territoriales ;

Vu la circulaire n° 2005-206 du 2 décembre 2005 ;

Le Conseil Municipal après en voir délibéré par 34 voix POUR

Article 1 : Approuve le nouveau montant de cette subvention, soit :

- Jeanne d'Arc :	1 380,48 € X 110 enfants =	151 852,80 €
- Sainte Anne :	1 380,48 € X 124 enfants =	171 179,52 €
<hr/>		
	TOTAL	323 032,32 €

Article 2 : Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2011 au chapitre 65.

Fait et délibéré le 20 Septembre 2011

LE MAIRE,



Patrick BOBET

**Calcul du coût de référence d'un enfant du public
(chiffres extraits du Compte Administratif 2010)**

	Nombre enfants 2011/2012
Nombre d'enfants du public 2011/2012 Elémentaires : 993 Maternelles : 665	1 658
<p><u>Pour information :</u> Nombre d'enfants des écoles privées du Bouscat pour l'année scolaire 2011/2012 - Sainte Anne : 364 dont 124 Bouscatais, - Jeanne d'arc : 188 dont 110 Bouscatais, soit un total de 552 dont 234 demeurant au Bouscat</p>	

Calcul du coût de référence	Euros
Total de la fonction 2 au Compte Administratif 2010	3 705 173,13 €
<i>à déduire</i> : subvention à la Caisse des écoles	40 500,00 €
Total de la fonction 2 hors caisse des écoles	3 664 673,13 €
<i>à déduire</i> : subvention versée en 2010 aux deux écoles privées	307 580,56 €
Total de la fonction 2 (hors subventions à la Caisse des Écoles et aux deux écoles privées du Bouscat)	3 357 092,57 €
<i>à déduire</i> : fonction 251 et 252 (restauration municipale et transports scolaires)	1 068 250,83 €
coût de référence «Enfants des écoles publiques»	2 288 841,74 €
Soit coût de référence/élève (coût de référence divisé par élèves des écoles publiques)	1 380,48 €
<p>Pour information, estimation du total de la subvention qui sera versée aux deux écoles privées du Bouscat</p>	323 032,32€

